

## **BUDGET PRIMITIF 2018**

### **MONTAGNE EN TRANSITION**

#### **Rapport n°1032**

#### **Exposé des motifs**

Au-delà de la quête du triple A, cet amendement permettra d'augmenter notre indice de santé sociale.

La Région a lancé en juillet un appel à manifestation d'intérêt en faveur de la diversification touristique « quatre saisons » pour une vingtaine de territoires de montagne. C'est un début encourageant, qui doit être renforcé, mais force est de constater que les actions en faveur de la montagne hors ski sont aujourd'hui dispersées et manquent de visibilité. Il convient de rationaliser et structurer une vraie politique de diversification des activités de montagne afin de gagner en efficacité et donner davantage de visibilité à l'action de la Région.

Nous proposons à cet effet de mettre en place de nouveaux contrats territoriaux « Montagne en transition ». Seraient éligibles à ces contrats, les communes disposant d'un domaine skiable dont l'altitude est située en dessous de 1800 mètres (catégorie 1), et entre 1800 et 2500 mètres (catégorie 2). Les critères retenus seraient : le nombre de remontées mécaniques, le chiffre d'affaires généré par l'activité ski, l'état des finances communales et la structure de l'endettement de la commune ainsi que les jours et volume d'enneigement sur les trois dernières années. Ces contrats soutiendraient :

- Le développement de stratégies de diversification économique et touristique alternatives au ski l'hiver et des investissements sur la saison estivale : nuitées en refuge, randonnée, chiens de traîneaux, luge, vélo électrique, festivals culturels...
- L'élargissement de la clientèle familiale et locale via la baisse du forfait, pour la période de transition
- La formation qualifiante des saisonniers et moniteurs pour reconversion volontaire et « coup de pouce » financier (avance de trésorerie, PTZ, subventions) à la création d'activités locales
- Les actions sur les lits froids, logement saisonniers et respect de la loi SRU, politique d'accueil de familles pour lutter contre la désertification hors saison...

Un bonus régional dans le cadre des contrats « Montagne en transition » serait accordé aux communes adoptant une approche touristique intégrée basée sur le bien-être, le paysage, le ressourcement, parcours zen et zones de déconnexion...

#### **Dispositif :**

- **Affecter 32 millions d'€ en autorisations de programme au chapitre 909, sous fonction 5 « tourisme et thermalisme »**
- **Affecter 10 millions d'€ en crédits de paiement au chapitre 909, sous fonction « tourisme et thermalisme ».**
- **Gager cette dépense sur une baisse de 10 millions d'€ en crédits de paiement au chapitre 909, sous-fonction 1 « interventions économiques transversales »**